

LA VILLE DE SAINT-HUBERT RECRUTE :

Un chauffeur/mécanicien APE à temps plein en contrat à durée indéterminée

Finalité de la fonction :

Missions principales

- Assurer les livraisons sur chantier ;
- Assurer le service hivernal durant les périodes de garde ;
- Gérer les stocks pour les chantiers (sable, empierrement...);
- Utiliser une grue de manutention sur le camion ;
- Utiliser les engins de chargements (tractopelle, tracteur...);
- Assurer la logistique des manifestations (transport chapiteau, barrières, signalisation...);
- Assurer les entretiens courant du parc d'engins de la commune (l'ensemble des véhicules de génie civil et machines à l'exception des camionnettes de chantier) ;
- Planifier les entretiens des véhicules effectués par les extérieurs, vérifier les différents niveaux, garantir le suivi de graissages, des entretiens, des contrôles techniques, de l'hivernage des machines, suivi du contrôle des SECT (service de contrôle externes), suivre la maintenance de manière générale de la totalité des véhicules... ;
- Assurer les petites réparations courantes : démontage de pneus, remplacement de tuyaux hydrauliques, petites soudures... ;
- Assurer la petite mécanique de base ;
- Entretien/réparer les voiries, bords de route et saignés.

Missions ponctuelles

- Aider les autres services (principalement le service des eaux),
- Utiliser la brosse de voirie lorsque l'utilisation du camion n'est pas requise

Conditions d'accès à l'emploi :

- Être belge, être ressortissant ou non de l'Union européenne. Pour les non-ressortissants de l'Union européenne, être en règle en matière d'autorisation de travail au sens de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 16 mai 2019 relatif à l'occupation des travailleurs étrangers;
- Jouir de ses droits civils et politiques;
- Présenter un extrait de casier judiciaire;
- Être physiquement en bonne santé;
- Posséder les permis B et C (être en ordre de CAP et sélection médicale) ou s'engager à obtenir le CAP (certificat d'aptitude professionnel) et à charge du travailleur, endéans les 3 mois qui suivent l'engagement. Le permis BE doit être obtenu dans les 18 mois après l'engagement, à charge de l'employeur, avec un maximum de 2 tentatives par épreuves ;
- La détention des permis G, CE et D sont un plus ;
- Avoir le sens de la communication, de l'organisation, l'esprit d'initiative et de la disponibilité ;
- Être dans les conditions APE au moment de l'engagement.

Compétences requises et traitement :

Diplôme : certificat de l'enseignement secondaire du deuxième degré (CESDD).

Des connaissances de base sont en atout en :

- Mécanique automobile et/ou engins de génie civil
- Électricité automobile
- Soudure

L'échelle barémique D1 sera appliquée.

Examen de recrutement :

Epreuve écrite (/20) et techniques (/60) :

- Connaissances en mécanique et électricité automobile,
- Connaissance des machines, outils et de leur entretien,
- Sécurité et bien-être au travail,
- Rédaction d'une fiche de travail.

Epreuve orale (/20) :

- Présentation du candidat, de son cursus professionnel, de son expérience dans le domaine de la mécanique et de l'électricité automobile ;
- Vérification de la capacité de travail et d'intégration dans une équipe ;
- Vérification de la capacité à planifier le travail et de contrôler la sécurité ;
- Vérification de la polyvalence du travailleur.

Une épreuve est réussie si le candidat obtient au moins 50%. Chaque épreuve est éliminatoire de sorte que les candidats ayant échoué à une épreuve ne pourront pas présenter la(les) suivante(s).

L'examen est réussi si en plus d'avoir obtenu au moins 50% à chaque épreuve le candidat obtient une moyenne sur les deux épreuves d'au moins 60%.

Les candidats non retenus seront versés dans une réserve de recrutement d'une durée de deux ans.

Commission de sélection :

La commission d'évaluation sera mise en place par le Collège communal et comprendra :

- Le Bourgmestre ou la personne déléguée par lui,
- Le Directeur général,
- Le chef du service Travaux,
- Le contremaître du service Travaux.

+ Possibilité d'observateurs :

- Un conseiller de chaque groupe représenté au Conseil communal de SAINT-HUBERT
- Les représentants syndicaux.

Dépôt des candidatures :

Le dossier de candidature doit être adressé au Collège communal de la Commune de SAINT-HUBERT (Place du Marché, 1 à 6870 SAINT-HUBERT) par pli recommandé (date de la poste faisant foi) ou par remise en mains propres pour **le 31 mai 2024**.

Il doit comprendre :

- Une lettre de motivation ;
- Un CV détaillé ;
- Un extrait de casier judiciaire (modèle 1) de moins de trois mois ;
- Une copie des permis de conduire ;
- La copie du diplôme.